

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIRGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE BIANIC Yvon à LE GAOUYAT Samuel ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à PARISCOAT Dominique ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à SCOLAN Marie-Thérèse ; NAUDIN Christian à LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth à CONNAN Josette ; ROLLAND Paul à PRIGENT Christian.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOULANGER Servane ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	13
Votants	73
Absents	15

DEL2025-01-022

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SITUÉS À BELLE-ISLE-EN-TERRE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE CALLAC POUR LES BESOINS DE FRANCE SERVICES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 15 juillet 2020 ;

Considérant que le niveau d'accueil et de renseignements des usagers le plus pertinent était l'échelon communal, et conformément aux orientations posées en Bureau d'Agglomération et en Commission Service public communautaire, Guingamp-Paimpol Agglomération a acté la transmission de la compétence France services aux communes par la délibération DEL2021-04-069 lors du Conseil d'Agglomération du 20 avril 2021 ;

Considérant que par la délibération n°2022/01/25/07, la commune de Callac a autorisé ce transfert de compétence aux communes en Conseil municipal du 25 janvier 2022 ;

Considérant que la compétence France services a été déléguée par l'Agglomération à la commune de Callac à partir du 1^{er} mars 2022 ;

Considérant que les moyens humains et matériels de Guingamp-Paimpol Agglomération ont été transférés dans le cadre de la restitution de la compétence, par l'intermédiaire de la Commission locale d'évaluation des charges transférées - la CLECT - du 18 mai 2022 ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est propriétaire de locaux situés 15 rue Crec'h Ugen à Belle-Isle-en-Terre (22810), et plus particulièrement d'un « bureau 05 » et d'un « local 01 », tous deux situés au rez-de-chaussée dudit bâtiment ;

Considérant que lesdits locaux sont mis à la disposition de la commune de Callac pour une durée de 6 ans ;

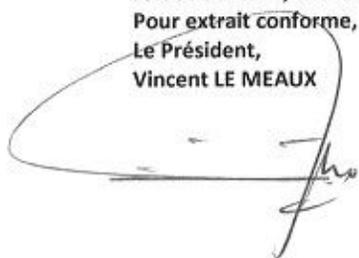
Considérant que le locataire est redevable des impôts et taxes liées à son activité dont, par exemple, la taxe des ordures ménagères ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la redevance mensuelles charges comprises de 6.78 € par m² et les conditions de location telles que présentées précédemment ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Fanny CHAPPÉ

